



L'HEURE JUSTE!

*Les faits sur
la criminalité
et la détention*

Les limites du projet de la prison de Percé

Feuille de faits N°1

Récemment, le Gouvernement du Québec a annoncé la construction d'une prison spécialisée dans le traitement des délinquants sexuels à Percé. Est-ce la solution au problème ? Le GDDDQ est d'avis que le ministre fait un pas dans la bonne direction en soulignant à la population l'importance des programmes destinés à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, particulièrement ceux dédiés aux délinquants sexuels, afin de réduire les risques de récidive. Malheureusement, l'isolement de la prison de Percé nuira au succès de ce programme et le GDDDQ a de sérieux doute sur la réussite du projet

Les limites du projet

Le GDDDQ tient à souligner l'importance des programmes destinés à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, particulièrement ceux dédiés aux délinquants sexuels, afin de réduire les risque de récidive. Mais malheureusement, le choix qu'à fait le gouvernement de concentrer tous les efforts à Percé nuira au succès de ce programme.

Traitement limité

La capacité d'accueil de la prison de Percé (46 places) limitera l'accès au programme de traitement. D'une durée de 6 mois, ce programme permettra seulement de traiter 92 personnes par années.

Selon le GDDDQ, les 11 M\$ nécessaires à la réouverture de la prison de Percé auraient été mieux investis en offrant des conditions favorables à l'embauche de personnel qualifié au sein de tous les établissements de détention du Québec ou, tout au moins, en créant des « départements spécialisés régionaux » aux seins des prisons existantes pour assurer ainsi le traitement d'un plus

grand nombre de personnes et un meilleur suivi lors de la libération. Nous n'avons pas besoin d'ouvrir une nouvelle prison pour traiter la délinquance sexuelle.

L'isolement : coûteux et démotivant

L'isolement de la prison de Percé sera un facteur démotivant plusieurs personnes lorsque viendra le temps de demander la thérapie. Le fait d'être à plusieurs kilomètres de son lieu d'origine rend difficile les contacts avec la famille de la personne incarcérée : les visites des proches sont impossibles et les frais d'interurbains difficiles à assumer pour les proches de la personne contrevenantes.

L'accès à cette thérapie nécessitera des transferts fréquents et coûteux, et ce, sans garantie de retour pour les personnes incarcérées contrairement à ce que le ministre laisse entendre. En décidant de concentrer tous les efforts dans un seul établissement, le gouvernement sera dans l'obligation de transférer les détenus de partout au Québec vers l'établissement de Percé. Ainsi, un détenu de l'Établissement de détention d'Amos devra parcourir environ 1 500 km (19 heures de routes) ou celui de Gatineau, plus de 1 000 kilomètres (14 heures de routes).

Le transfert des personnes incarcérées se fait par fourgon cellulaire et est assuré par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Les coûts reliés à ces transferts (aller-retour) s'ajouteront aux nouvelles dépenses créées par ce projet.

Réinsertion compromise

Au niveau de la réinsertion sociale, il est souvent impossible pour la personne incarcérée d'entreprendre les démarches nécessaires à sa future libération (recherche d'emploi, d'un logement, d'une maison de transition ou de thérapie).

Le manque de continuité du suivi dans la communauté inquiète également. Le succès d'une thérapie implique nécessairement le suivi dans la société, la où se trouve le vrai défi. Le GDDDQ craint le manque de continuité du traitement lors de la libération de la personne contrevenante dans sa communauté. À la fin de sa sentence, on retournera la personne incarcérée dans son milieu d'origine. Il aurait été plus logique que les spécialistes en délinquance sexuelle assurent également le suivi de la personne lors de son retour dans la société.

Le manque de spécialistes

Dans le cas de la prison de Percé, le gouvernement a annoncé la création d'une équipe de professionnels de la santé, composée notamment de criminologues, de sexologues, de psychologues et de travailleurs sociaux. Dans ce projet, le MSP travaillera en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Encore une fois, on ne fait aucunement mention des dépenses qui seront assumées par le MSSS.

On sait que la pénurie de main d'œuvre dans les régions du Québec oblige souvent le gouvernement à déboursier des primes importantes afin d'attirer des spécialistes dans les régions. On pense entre autres aux primes offertes aux

médecins spécialistes et aux pharmaciens. Ce sont là des coûts qui s'additionnent encore.

Il est illusoire de prétendre que cette région éloignée du Québec règlera son problème déjà existant de manque de médecins et personnels spécialisés par la réouverture d'un établissement correctionnel.

Les solutions

Nul besoin d'ajouter une prisons pour traiter efficacement les délinquants sexuelles. Les 11 M\$ nécessaires à la réouverture de la prison de Percé aurait été mieux investit en offrant des conditions favorables à l'embauche de personnel spécialisés au sein de TOUS les établissements correctionnels du Québec ou, tout au moins, en créant des « départements spécialisés régionaux » au sein des prisons existantes.

Ainsi, on ferait en sorte qu'un plus grand nombre de personnes puissent être traitées et surtout, on s'assurer que les spécialistes en délinquances sexuelles puisse assurer un suivi dans la communauté lorsque l'individu sera libéré. Le succès de toute thérapie implique nécessairement un suivi dans la société, la où se trouve le vrai défi.

Avec le projet actuel, le gouvernement concentre tout ses efforts dans un seul endroit, Percé. Lorsque la thérapie sera terminée, on retournera la personne incarcérée dans son milieu d'origine, sans qu'aucun suivi par ces même spécialistes soit assuré. C'est là un non sens que l'on doit dénoncer.

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 qui regroupe des hommes et des femmes préoccupés par la question de la détention.

Notre travail n'est pas de trouver des coupables, mais plutôt d'identifier des situations inacceptables et d'émettre des recommandations afin que celles-ci soient corrigées.

Nos Actions

- *Service d'information et intervention téléphonique sur les lois et règlements concernant les personnes incarcérées.*
- *Rencontres en détention.*
- *Ateliers d'information et de sensibilisation.*
- *Activités de sensibilisation*
- *Recherches en lien avec l'incarcération, la criminalité et la justice.*



**Groupe de défense des droits
des détenus de Québec**

570, rue du Roi
Québec (Québec) G1K 2X2

Téléphone : (418) 522-4343
Télécopie : (418) 522-6509
Courriel : info@gdddq.org
Web : www.gdddq.org